

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 octobre à 10 heures, le Conseil municipal d'ESTANDEUIL, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TRAVERS, Maire ;

Date de convocation du Conseil municipal : 10 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Présents : 7 - Votants : 10

Présents : Mmes : BOITEUX – BROSEL

Mrs : BURIAS - CHADRIN - CROCHET – POYET - TRAVERS

Absents : Mme BOYER (procuration à M. CROCHET) – Mme RIGAUD (procuration à Mme BOITEUX) – M. PRADIER (procuration à M. TRAVERS) – M. FIGUEIREDO

Secrétaire de séance : Véronique BROSEL

Séance n° 04

Délibération n° 12102024-24

Objet : Avenant au marché de travaux lot 1 tranches 1 et 2 – entreprise GENESTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un devis complémentaire avait été établi par l'entreprise GENESTE pour un montant HT de 124 263,49 €. Ce devis faisait suite aux études géotechniques complémentaires réalisées en mars 2024 par les bureaux d'études géotechniques ALPHA BTP et ALPHA CD, suite à la découverte en cours de chantier d'un puits et de présence en pied de façades du clocher.

Il précise que suite à demande de subvention auprès des différents partenaires, le Conseil Régional a informé la commune qu'il ne pourrait soutenir par une nouvelle subvention ces travaux complémentaires.

Aussi, afin de réaliser ces travaux urgents, il a été proposé en concertation avec la maîtrise d'œuvre et les services de la DRAC de remplacer des travaux initialement prévus en tranches 1 et 2 par des travaux de reprise en sous-œuvre complémentaires. L'avenant détaille la nature des travaux des tranches 1 et 2 en moins value et des travaux en plus-value.

Le présent avenant n° 2 ne modifie pas les montants des tranches 1 et 2 soit :

MARCHE TRANCHE 1 GENESTE	
Montant marché T1 suite avenant n° 1	320 450.09 € HT

TVA 20 %	64 090.02 € HT
Soit TTC	384 540.11 € HT

MARCHE TRANCHE 2 GENESTE	
Montant marché T2	255 745.13 € HT
TVA 20 %	51 149.03 € HT
Soit TTC	306 894.16 € HT

Monsieur le Maire précise enfin que le **marché de maîtrise d'œuvre du cabinet ACA** tel que défini dans l'avenant n° 1 d'un montant de 99 440,43 € HT n'est pas modifié, considérant que la modification des travaux de l'entreprise GENESTE en moins-value et en plus-value est égale à zéro, soit un avenant n° 2 du même montant que l'avenant n° 1.

Le conseil municipal fait part de son incompréhension sur la modification du marché initial afin d'effectuer les travaux supplémentaires.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après débat et échange de vues, **à la majorité des membres présents et représentés (2 contre – 4 abstentions et 5 pour)**, le conseil municipal :

- approuve les avenants n° 2 sur les travaux de tranches 1 et 2 tel qu'exposé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces avenants.

Questions diverses

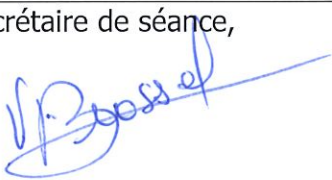
Date

- commission sociale relative aux cadeaux des aînés et enfants : 19 octobre à 10 heures.
- commission journal municipal : samedi 09 novembre à 9 heures.

Délibération n° 24

N° de délibération	Objet
12102024_24	Avenant au marché de tranche 1 et tranche 2 de l'entreprise GENESTE

Signatures

Le Maire,  Jean-Michel TRAVERS	La secrétaire de séance,  Véronique BROSSEL
--	--